

DÉPARTEMENT DU NORD



COMMUNE DE MOUVAUX

Enquête publique unique portant sur l'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois à Mouvaux, comportant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire et une enquête sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communautaire.

du 6 septembre au 4 novembre 2016

dossier N°: E16000100/59

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Concernant l'état et le plan parcellaire nécessaires

à la réalisation du projet

2 / 12 / 2016  
Chuat

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

## Table des matières

<b>- Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>- Conclusions du Commissaire Enquêteur .....</b>	<b>5</b>
<b>- Avis du Commissaire Enquêteur:.....</b>	<b>8</b>

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
*CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

## **- Préambule**

Le projet d'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois à Mouvaux a été soumis, aux formalités d'une enquête unique, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire, distincte de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a pour but de procéder à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à rechercher les propriétaires des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Au cours de cette enquête organisée par le Préfet du Nord, les intéressés sont appelés à faire valoir leurs droits.

Lorsque l'expropriant est en mesure avant la Déclaration d'Utilité Publique de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. L'enquête parcellaire terminée, le Préfet, par un arrêté de cessibilité, déclare cessibles les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire.

Le projet consiste à créer une voirie d'une emprise totale de 13 mètres composée de deux cheminements piétons sécurisés, d'une piste cyclable bidirectionnelle ainsi que

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

d'une chaussée d'une largeur de 3,50 mètres et d'une longueur de 360 mètres, en sens unique de circulation et en zone 30.

Son but est de :

- permettre de relier le quartier enclavé des Francs au quartier Mirabeau, porteur d'équipements scolaires et sportifs,
- poursuivre le maillage cyclable de la commune,
- d'assurer une meilleure desserte des différents programmes de réhabilitation en cours et notamment celui de la friche « Carbonisage de Mouvaux » qui prévoit la création d'environ 150 logements.

**Cette enquête s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, à la mairie de Mouvaux, du mardi 06 septembre au vendredi 07 octobre 2016 inclus, et a été prolongée jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, soit pendant 28 jours consécutifs supplémentaires.**

Elle a porté sur :

- l'utilité publique du projet,
- l'état et le plan parcellaire nécessaires à la réalisation du projet,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de Mouvaux.

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

En ce qui concerne l'état et le plan parcellaires nécessaires à la réalisation du projet, cette Enquête Publique est régie par le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique

- Articles L 131 -1 et R 131-1 et suivants relatif à la procédure d'enquête parcellaire

### **- Conclusions du Commissaire Enquêteur en ce qui concerne l'état et le plan parcellaire nécessaires à la réalisation du projet**

Afin de donner un avis sur l'état et le plan parcellaire nécessaires à la réalisation du projet, j'ai d'abord pris en compte les faits suivants :

J'ai considéré :

- que l'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre 2016 au 4 novembre 2016 inclus, conformément aux arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016,
- que le contenu du dossier présenté à l'enquête publique était conforme à la législation,
- que les dossiers et registres sont restés à la disposition du public dans la commune de Mouvaux aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- que j'ai tenu 6 permanences de 4h chacune et que j'ai pu recevoir tous les administrés qui ont souhaité me rencontrer,
- que les publications de l'enquête publique ont été effectives dans 2 journaux régionaux dans les délais prévus par les arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016,

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

- que la publicité était satisfaisante au regard du projet présenté et donnait suffisamment de précisions sur les dates, lieux et modalités de consultation du dossier afin de permettre à quiconque d'y participer, de rencontrer le commissaire enquêteur et de porter des observations sur le registre mis à disposition du public à cet effet,
- que la publicité a été réalisée dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête, conformément à la réglementation et aux prescriptions des arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016.
- que les certificats d'affichage établis par le Maire de la commune de Mouvaux et par la MEL ont été confirmés par constat d'huissier,
- que j'ai pu moi-même en constater la réalité
- que les avis ont été affichés aux abords du site projeté,
- que les documents ont été publiés sur le site internet de la préfecture du Nord,
- qu'un procès verbal des observations, à l'intention du pétitionnaire a été rédigé par mes soins et adressé au pétitionnaire,
- qu'en réponse à ce procès verbal des observations, un mémoire en réponse a été rédigé par le demandeur répondant point par point aux objections exprimées,
- que les formalités réglementaires prescrites par les arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016 ont été respectées,
- que certaines notifications individuelles d'ouverture d'enquête parcellaire n'ayant pas été reçues par les copropriétaires de la copropriété située 1, 3, 5 et 7 rue de Verdun à Mouvaux alors que 2 parcelles reprises dans le cadre du dossier parcellaire (les parcelles AM 566 et AM 569) sont propriété de la même copropriété et qu'un syndic bénévole, avait été mis en place pour gérer l'immeuble, j'ai été amené à décider d'une prolongation

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE*  
*CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

d'enquête publique afin de permettre la notification par envoi recommandé aux propriétaires concernés ainsi que les parutions dans la presse et l'affichage réglementaires,

- que l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2016 prolongeant l'enquête publique jusqu'au 4 novembre inclus avec 2 permanences supplémentaires en mairie de Mouvaux assurait un délai supplémentaire aux personnes concernées leur permettant de se rendre en mairie de Mouvaux ou adresser un courrier à consigner au registre,

- qu'un procès verbal des observations, à l'intention du pétitionnaire a été rédigé par le commissaire enquêteur et adressé au pétitionnaire,

- qu'en réponse à ce procès verbal des observations, un mémoire en réponse a été rédigé par le demandeur répondant point par point aux objections exprimées,

- que Monsieur le Maire de Mouvaux ainsi que la MEL ont exprimé leur point de vue sur la demande des riverains de la rue de Verdun,

- que, conformément au souhait des riverains de la rue de Verdun (tronçon n° 1 à 16) et à l'accord de la MEL et de Monsieur le Maire de Mouvaux, cette rue restera dans le domaine privé et en impasse,

- qu'il ne sera donc pas donné suite aux travaux qu'il était prévu d'y réaliser,

- et, qu'en conséquence, l'emplacement réservé n°3 sur le tronçon rue Turgot/rue de Verdun sera supprimé.

Par ailleurs, après m'être rendu plusieurs fois sur le terrain, après avoir reçu tous les administrés qui souhaitaient me rencontrer, après avoir pris connaissance de toutes leurs observations et examiné les éléments de réponse du pétitionnaire à ces remarques, je conclus que rien ne s'oppose au plan et à l'état parcellaire.

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE  
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE*

( dossier ref : E16000100)

**- Avis du Commissaire Enquêteur:**

J'émet **un avis favorable** à l'enquête parcellaire portée par l'enquête publique unique concernant l'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois à Mouvaux **assorti de la réserve suivante :**

- conformément au souhait des riverains concernés et à l'accord de la MEL et du Maire de Mouvaux, supprimer l'emplacement réservé n°3 sur le tronçon rue Turgot/rue de Verdun.

*Huart*

*Commissaire-Enquêteur*